



Collombey-Muraz, le 15 juillet 2019

Courrier A

Monsieur
Olivier Ostrini
Ch. Pré d'Ile 6
1868 Collombey-le-Grand

Votre question écrite datée du 12.05.2019 intitulée :

Réseau de voies cyclables pour le quotidien

Traité par : Service technique - Infrastructure et urbanisme
N/réf. : SCP - UDA

Monsieur le Conseiller général,

Dans le délai prévu par le règlement du Conseil général, nous donnons suite à votre question écrite mentionnée en titre.

Après examen de vos interrogations par le Conseil municipal, nous y répondons comme suit :

Pourrions-nous avoir une présentation des mesures de mobilité douce pour Collombey-Muraz retenues dans le cadre du projet Chablais Agglo 3 ? Avec le coût de chacune de ces mesures ?

Le rapport ChablaisAgglo 3 est évidemment accessible à toutes les personnes qui y portent un intérêt. Le dossier peut être consulté et téléchargé sur le lien suivant : <https://chablais.ch/agglo/aller-plus-loin/>

En annexe 1 vous trouverez les extraits suivants du projet d'agglo :

- P 114 : inventaire des mesures « développement du réseau de mobilité douce »
- P 116 : Carte s'y rapportant – localisation des mesures
- P 179-180 : fiche détaillée de la mesure 4.1
- P 181-182 : fiche détaillée de la mesure 4.2
- P 185-185 : fiche détaillée de la mesure 4.4
- P 187-188 : fiche détaillée de la mesure 4.5
- P 197-198 : fiche détaillée de la mesure 5.5
- P 203-204 : fiche détaillée de la mesure 6.2
- P 209-210 : fiche détaillée de la mesure 6.5

Nous nous permettons de vous y renvoyer simplement.

La commune a-t-elle des mesures ou des projets pour la mobilité douce hors projet d'agglomération ?

Les principales mesures en lien avec la mobilité douce sont recensées dans le projet d'agglomération.

D'une manière générale, dans le traitement de tous les dossiers d'infrastructures routières, l'aspect de la mobilité douce est étudié de près et des aménagements favorables à ce mode de déplacement sont systématiquement intégrés.

En plus des projets spécifiques figurant dans le projet d'agglomération, nous relevons les dossiers suivants :

- Amélioration de la continuité pour la MD entre les villages de Muraz et de Collombey, par le chemin situé à l'arrière des nouveaux immeubles de la Barne :
 - o Un avant-projet visant à relier plus confortablement la rue St-Jean (Muraz) à la rue de la Charmette (Collombey) en longeant le pied du mont existe. Certains aménagements sont envisagés pour faciliter ce cheminement hors des axes à fort trafic
- Liaison avec Vionnaz – chemin des Tourbières
 - o Cette liaison balisée figure sur l'itinéraire cycliste. D'entente avec la commune de Vionnaz, ce tronçon devrait être goudronné en 2020.

Une participation cantonale à la réalisation de certaines mesures est-elle envisageable ?

À ce jour, il n'existe pas de fonds spécifiques cantonaux pour encourager la mobilité douce. Toutes les améliorations des routes cantonales, en termes de voies cyclables sont financées par le canton, avec une participation des communes, définie selon une clé de répartition qui peut différer selon les configurations et les localisations.

Quelle coordination est envisagée entre les communes pour réaliser ces mesures et assurer la continuité du réseau ?

Tous les projets prévoyant des aménagements continus, sur plusieurs communes sont évidemment réalisés en concertation. Les dossiers font l'objet d'un seul et unique mandat, attribué par les 2 communes concernées et porté par un bureau d'étude commun. Les dossiers sont donc proposés aux budgets communaux respectifs de manière concertée.

A quel stade de développement en sont ces mesures (étude – projet – réalisation) ?

- 4.1 Extension des cheminements de mobilité douce le long des voies ferrées à Monthey
- Ce dossier est intégré au projet de nouveau tracé de l'AOMC. Au terme de cette réalisation majeure, les 2 communes disposeront d'un axe continu, sécurisé et en site propre au centre de gravité du périmètre densément bâti. Le calendrier de réalisation est directement lié à celui du projet TPC. Selon le planning actuel, on peut raisonnablement espérer que cet axe de MD sera fonctionnel fin 2021.
- 4.2 Aménagement d'un cheminement de mobilité douce entre Collombey-Muraz et Monthey le long de la route cantonale
- Ce projet est également lié au dossier du nouveau tracé de l'AOMC. Une séance a récemment eu lieu, avec le service de la mobilité (SDM) ainsi que les communes de Monthey et Collombey-Muraz pour discuter de cet aménagement. Il a été retenu que le SDM devait lancer sans tarder une étude, sous forme de concours, pour le réaménagement de la route cantonale RC 302, entre le giratoire de Collombey (Garage Ecoeur SA) et le Vieux Pont de Monthey. Si la redistribution des espaces doit être étudiée, il est d'ores et déjà acquis que ce réaménagement devra offrir à la MD un axe sécurisé, confortable et attrayant.

- 4.4 Aménagement d'une liaison de mobilité douce entre Collombey-Muraz et Ollon
- Bien que cette mesure figure dans le dossier d'agglomération, celle-ci fait encore l'objet de discussions entre les instances concernées. En effet, les partenaires sont divisés sur la pertinence de cette mesure, compte tenu de la vocation de cette route, du trafic enregistré et du conflit avec la bretelle d'autoroute. Notons que cette mesure est inscrite en priorité C et devra être confirmée.
- 4.5 Aménagement d'une liaison de mobilité douce entre Aigle et Vionnaz
- Mêmes remarques que pour la mesure 4.4. À ce jour, l'itinéraire naturel pour la mobilité douce transite par le village d'Illarsaz et emprunte la passerelle sur le Rhône. Le nouveau passage sous voies, à proximité de la gare de Vionnaz complète ce cheminement.
- 5.5 Aménagement en faveur de la mobilité douce, Clos-Novex et Pré-Raye à Collombey
- Le dossier est en attente d'homologation du canton. Dès que le cofinancement de cette mesure aura été confirmé par la confédération, les travaux pourront débuter. Compte tenu des délais connus, les travaux devraient vraisemblablement débuter à la fin du prochain hiver (février 2020, en fonction des conditions météorologiques).
- 6.2 Liaison de mobilité douce entre Collombey-Muraz et le Rhône
- Cette mesure prévoit une amélioration de la liaison vers le Rhône, via les chemins du Ban et du Pontet. Ce cheminement existe et peut être emprunté de manière assez sûre pour les cyclistes. Des points noirs existent néanmoins et doivent être améliorés. À ce jour, il n'existe pas de mandat d'étude spécifique. On peut néanmoins relever que cet itinéraire sera certainement optimisé dans le cadre des aménagements qui devront être réalisés pour la future halte CFF de Collombey-le-Grand. Selon les principes de mobilité à l'étude, le passage à niveau de la route de L'Épinette pourrait être appelé à disparaître au profit d'un passage inférieur réservé à la MD uniquement. Ces principes doivent néanmoins être confirmés.
- 6.5 Liaison de mobilité douce entre Ollon, le Rhône et Muraz
- Si l'illustration de la mesure met en évidence les aménagements projetés sur la commune d'Ollon, cette mesure pourra être finalisée lorsque la passerelle de MD sur le Rhône sera construite. Selon les discussions intervenues avec les porteurs du dossier (Rhône 3), Maître d'ouvrage pour cette passerelle, celle-ci pourrait être concrétisée à l'horizon 2025 – 2028, en fonction de l'avancement de la sécurisation et du remodelage des digues. Dans l'intervalle, la commune de Collombey-Muraz souhaite aménager assez rapidement un nouveau cheminement, entre Tabac-Rhône et la digue, dans le prolongement de la rue de la Raffinerie. Idéalement cette nouvelle liaison avec la digue du Rhône devrait être envisagée dans le cadre de la construction de la conduite de rejet de la STEP au Rhône

La commune a-t-elle un plan des itinéraires de voies cyclables approuvé par le Conseil d'Etat ?

Non, il n'existe pas de plan communal officiel homologué.

On relèvera néanmoins l'existence d'un itinéraire homologué par Valrando, tels que « 120 – Tour du Haut-Lac » qui transite par notre commune. Il s'agit néanmoins d'itinéraires dévolus à la plaisance avant tout.

Par ailleurs, les communes de Monthey et Collombey-Muraz, en collaboration avec le SDM ont mandaté le bureau CITEC pour l'établissement d'un plan directeur commun des circulations pour les 2 communes. Ce plan directeur vient tout-juste d'être confirmé par les Conseils municipaux respectifs. Si ce document définit une stratégie générale en matière de mobilité, il comporte également un concept du réseau cyclable, reprenant les mesures du dossier d'agglomération et définissant le réseau cyclable structurant.

Quel est la concertation ou la coopération avec les communes voisines et/ou d'autres organismes (office du tourisme) afin de relier ces itinéraires ?

La vocation du projet d'agglomération consiste précisément à coordonner les communes partenaires pour la mise en œuvre de mesures inventoriés et approuvées.

Les dossiers de mobilité douce, au même titre des autres dossiers, sont régulièrement discutés lors des conférences des présidents.

Nous relevons en guise de conclusions que vos questions font référence à un vaste domaine qui comporte de nombreux volets. Si nous nous sommes efforcés d'y répondre au mieux, nous précisons que pour un thème aussi large, notre service technique reste volontiers à disposition pour vous donner tous les renseignements complémentaires souhaités. Il pourra au besoin commenter de vive voix les éléments transmis et répondre à toutes vos interrogations sur le sujet.

Nos réponses sont transmises en copie au Président du Conseil général pour information et seront, conformément à l'article 35 du règlement du Conseil général, transmises à l'ensemble des membres du législatif, en annexe de l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

En espérant avoir répondu à vos questions, veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations les meilleures.

Yannick Buttet
Président

Laurent Monnet
Secrétaire municipal

Copie : Côte Vuille, Président du Conseil général